

COMPTE RENDU

L'an 2017, le 16 mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Thoiry s'est réuni dans les lieux ordinaires de ses séances, sur convocation en date du 9 mai 2017 et sous la présidence de Madame Muriel BÉNIER, Maire.

PRESENTS

Présents : Mme BENIER, Maire

M. LAVOUE, Mme BARRILLIET, M. LABRANCHE, Mme MARRON, M. GUIOTON, M. PUGET, Mme GIOVANNONE-EDWARDS, Mme LESQUERRE, Adjoints ;

Mme BECHTIGER, M. FROMONT, Mme PIETRZYK, M. CESTELE, M. LAGOMANZINI, Mme JONES, Mme CHAVY, M. REGARD-TOURNIER, M. GARCIN, M. BARRILLIET, M. ROMAND-MONNIER, Mme GALLER-TINGUELY, M. JULLIARD, M. THOMAS, Mme DREYER, Conseillers Municipaux.

Excusés :

M. PECHOUX, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à Mme GIOVANNONE-EDWARDS,
M. MILLET, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. THOMAS,
M. BREMER, Conseiller Municipal, a donné pouvoir à M. JULLIARD,
Mme NIEROZ.

Absent :

M. SOULARD.

Secrétaire de séance :

Mme BECHTIGER.

A L'ORDRE DU JOUR :

- Point N° 1** **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2017.**
- Point N° 2** **Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry. – Approbation de l'avenant N° 2 au marché de travaux relatif au lot N° 22 « Bordures – Revêtements» (EIFFAGE ROUTE CENTRE EST).**
- Point N° 3** **Passation d'un Marché de travaux « Couverture et zinguerie pan nord de l'église ».**
- Point N° 4** **Passation d'un avenant N°1 au marché de travaux – Aménagements de Trottoirs et de cheminements piétons sécurisés rue Briand Stresemann, Rue de Fenières et route de Crozet.**
- Point N° 5** **Désignation des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2018 pour la Ville de Thoiry et des Villes du canton de moins de 1300 habitants.**
- Point N° 6** **Budget Communal - Arrêt du compte de Gestion – Année 2016.**
- Point N° 7** **Approbation du compte Administratif – Année 2016.**
- Point N° 8** **Modalité d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget 2016.**
- Point N° 9** **Vote d'un Budget supplémentaire – Budget 2017.**
- Point N° 10** **Bilan sur opérations immobilières – Cession de terrains/Acquisitions d'immeubles Année 2016.**
- Point N° 11** **Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – participation financière de la ville – 2^e trimestre année scolaire 2016/2017.**
- Point N° 12** **Budget de la forêt communal - Arrêt du compte de Gestion – Année 2016.**
- Point N° 13** **Approbation du compte Administratif – Année 2016.**
- Point N° 14** **Modalité d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget 2016.**
- Point N° 15** **Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 – Budget 2017.**
- Point N° 16** **Mise en œuvre d'un programme de travaux – Année 2017.**
- Point N° 17** **Demande d'Aide à la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour les travaux sylvicoles - Année 2017.**
- Point N° 18** **Passation d'un avenant N°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Thoiry et l'Association Les Voix du Conte.**
- Point N° 19** **Régularisation de cession de terrain : propriété Romand-Monnier, rue Briand Stresemann.**
- Point N° 20** **Acquisition de la parcelle AY 6, propriété de M. Paul Ferrollet, lieudit Sur le Creux.**

Point N°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

Madame le MAIRE appelle les membres du Conseil Municipal à faire part de leurs éventuelles observations et commentaires suite à la communication du procès-verbal de la séance du 28 mars dernier.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte rendu du 28 mars 2017.

Point N°2

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Construction d'un Centre de Loisirs avec restauration à Thoiry. – Approbation de l'avenant N°2 au marché de travaux relatif au lot N° 22 « Bordures – Revêtements» (EIFFAGE ROUTE CENTRE EST).

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, je vous informe de la passation d'un avenant n°2 au marché de travaux relatif au lot N° 22 « Bordures – Revêtements» (EIFFAGE ROUTE CENTRE EST).

TRAVAUX	PLUS-VALUE	MOINS-VALUE
Fourniture et pose de dalles podotactiles bouchardées	708,80 € HT	

Portant le montant du marché à 82 880,88 € hors taxes.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°3

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Passation d'un Marché de travaux « Couverture et zinguerie pan nord de l'église ».

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, je vous informe de la passation d'un marché de travaux de couverture et zinguerie pan nord de l'église à l'entreprise PERRIERE CHARPENTE pour un montant de 29 546,22 €HT. (Le versant nord de la toiture, le plus exposé au froid était complètement détérioré).

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

(Arrivée de Monsieur GARCIN à 20h39).

Point N°4

DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Passation d'un avenant N°1 au marché de travaux – Aménagements de Trottoirs et de cheminements piétons sécurisés rue Briand Stresemann, Rue de Fenières et route de Crozet.

Monsieur PUGET indique que conformément à la délibération du 8 avril 2014 portant délégation du Conseil Municipal à Madame le MAIRE, je vous informe de la passation d'un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte de travaux supplémentaires Rue Briand Stresemann, à savoir :

Travaux supplémentaires sur des postes du marché initial

1.3	Mise à disposition de feux tricolores	10	28,80	288,00
2.7.1	Terrassement avec déblais évacués (rue de la Fruitière)	30	17,00	510,00
2.8	Réglage fond de forme y compris compactage (rue de la Fruitière)	250	0,37	92,50
3.2	Grave 0/31,5 (rue de la Fruitière)	10	51,20	512,00
3.3	Application, couche accrochage (rue de la Fruitière)	110	2,65	291,50
3.4.1	Couche de roulement BB 0/10 pour voirie (rue de la Fruitière)	16	136,00	2 176,00
3.4.2	Couche de roulement trottoir	3	136,00	408,00
3.5.2	Massif de galets de rivière triés	6	71,20	427,20
3.5.1	Fourniture et pose de pavés granit	33	104,00	3 432,00
5.2	Mise à la cote tampon dn 1000	2	104,00	208,00
9.6.1	Fourniture et pose de panneau (gamme moyenne)	5	247,00	1 235,00
9.1	Traçage passage piétons	3	56,90	170,70
TOTAL			9 750,90	

Travaux supplémentaires - Prix nouveaux au bordereau des prix

Plus-value pour galets type « CHAMONIX »	6	230,80	1 384,80
Bordures A2 GRANIT	20	34,70	694
TOTAL			2 078,80

et portant le montant du marché à **490 775,62 €** hors taxes.

Madame le MAIRE demande s'il y a des commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Point N°5

TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISES

Désignation des jurés de cour d'assises au titre de l'année 2018 pour la Ville de Thoiry et des Villes du canton de moins de 1300 habitants.

Madame le MAIRE indique que le tirage au sort des personnes devant figurer sur la liste préparatoire communale destinée à permettre l'établissement de la liste annuelle des jurés de cour d'assises étant effectué publiquement, il est nécessaire de procéder au tirage au sort des 15 jurés d'assises pour la ville de Thoiry et des 9 jurés d'assises pour les communes de moins de 1300 habitants, soit Chézery-Forens, Farges, Leaz, Lelex, Mijoux et Pougny.

Ce tirage au sort est effectué à partir des listes électorales, il est précisé que ne seront pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit la constitution de la liste, soit 2018.

Un guide pratique des jurés d'assises a été envoyé avec la convocation et l'ordre du jour.

Le conseil municipal procède au tirage au sort.

Point N°6

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

- **Budget principal 2016 de la ville de Thoiry.**

➤ **Arrêt du compte de gestion du comptable public**

Madame le MAIRE rappelle que suite au Débat d'orientations Budgétaires au BP 2017, les ratios de la commune sont tous favorables et que les chiffres qui seront présentés sur le compte administratif montrent la bonne gestion de la collectivité : les excédents de gestion 2016 étant positifs.

Les efforts de gestion menés depuis 2014 portent leurs fruits et permettent à la collectivité d'anticiper l'avenir.

Les orientations suivantes ont été validées :

- Financer le programme d'investissement
- Geler les redevances des services publics
- Maitriser la masse salariale hormis la part contrainte imposée par le statut
- Confirmer le nombre de postes à 92
- Maintenir une capacité de ressources propres pour investir pour l'avenir

Cela en prenant en compte :

- L'incertitude sur le contexte nationale et sur les orientations comme par exemple les rythmes scolaires
- L'évolution du régime indemnitaire en RIFFSEP
- Transfert de fiscalité due aux transferts de compétences (économie)
- A ce jour la CLERCT CCPG /Commune ne s'est pas encore réunit
- L'état de carence de la ville en logement aidés

L'année 2016 a été caractérisée par la mobilisation budgétaire des crédits de dépenses d'équipement arrêté sur le mandat : (pour l'essentiel)

- Voiries
- Centre de loisirs

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les résultats d'investissement diminuent au fil du mandat.

Les recettes de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de fonctionnement a permis en 2016 d'assumer la baisse des dotations. C'est la raison pour laquelle nous avons fait le choix de ne pas augmenter les impôts.

Conformément à nos discussions, l'excédent budgétaire ne sera pas ré investi totalement en investissement mais devra aussi permettre de pérenniser la qualité du service public de qualité.

Madame le MAIRE indique qu'elle souhaite que l'assemblée reste vigilante et poursuive ses efforts de gestion saine et responsable sur la ville de Thoiry.

Madame le MAIRE rappelle que les dispositions de l'article L 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoient que le Conseil Municipal entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable public assignataire de la ville de Thoiry.

En effet, et avant le 1^{er} juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, le comptable public établit un compte de gestion par budget voté (budget principal et budgets annexes).

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif.

Il comporte :

- une balance générale de tous les comptes tenus par le comptable public (comptes budgétaires et comptes de tiers notamment correspondant aux créanciers et débiteurs de la collectivité).
- le bilan comptable de la collectivité, qui décrit de façon synthétique l'actif et le passif de la collectivité.

Le compte de gestion est également soumis au vote de l'assemblée délibérante qui peut constater ainsi la stricte concordance des deux documents (compte administratif et compte de gestion).

Les résultats du compte de gestion, établi par Monsieur INQUIMBERT Chef du Centre des Finances Publiques de Gex pour l'année 2016, et comptable public assignataire de la commune de THOIRY, correspondent à celui du compte administratif, établi par la collectivité, soit le résultat suivant :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	4 866 744,14 €	6 743 596,05 €	11 610 340,19 €
Recettes	8 171 106,61 €	8 528 206,39 €	16 699 313,00 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 784 610,34 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 3 304 362,47 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 5 088 972,81 €

En conséquence, **Madame le MAIRE** propose de voter et d'arrêter le compte de gestion retraçant les opérations budgétaires en dépenses et en recettes au titre de l'exercice 2016 du budget principal de la ville de THOIRY comme il est présenté par Monsieur INQUIMBERT comptable public.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Arrête le compte de gestion du budget 2016 de la ville de Thoiry présenté par monsieur le Receveur Municipal, en parfait accord avec celui établi par l'ordonnateur à l'appui du compte administratif 2016 de la ville de Thoiry.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES➤ **Approbation du compte administratif de l'ordonnateur**

Madame le MAIRE indique que le rapport de présentation et ses annexes ont été joints à la délibération et vous rappelle que le résultat du compte administratif de la ville de THOIRY, correspond à celui du compte de gestion établi par Monsieur le comptable public, soit le résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	4 866 744,14 €	6 743 596,05 €	11 610 340,19 €
Recettes	8 171 106,61 €	8 528 206,39 €	16 699 313,00 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 1 784 610,34 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 3 304 362,47 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 5 088 972,81 €

Ainsi, après lecture, il ressort que la balance du Compte Administratif de la ville de Thoiry fait apparaître **un excédent global de clôture de 5 088 972,81 euros**. Le montant des dépenses : 11 610 340,19 euros étant inférieur au total des recettes : 16 699 313,00 euros.

Conformément aux dispositions réglementaires, ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, Madame le MAIRE se retire et propose d'élire, Monsieur LAVOUÉ, Premier Adjoint au Maire, Président de séance.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Elit Monsieur LAVOUÉ, Président de séance.

- *Madame le Maire se retire.*
- *Monsieur LAVOUÉ, Président de séance, prend la parole pour l'approbation du compte administratif dressé par Madame Muriel BENIER, Maire.*

Intervention de Monsieur LAVOUÉ,

Monsieur LAVOUÉ rappelle que le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur le compte administratif du budget principal de la ville de THOIRY au titre de l'exercice 2016 dressé par Madame Muriel BENIER, Maire de la ville de THOIRY.

Monsieur LAVOUÉ précise que les membres du Conseil Municipal se sont fait présenter les budgets primitifs (principal et annexe) et les décisions modificatives de l'exercice considéré et qu'il est donné acte à Madame Muriel BENIER, Maire de la ville de THOIRY, pour la présentation des documents et pièces s'y référant.

Monsieur LAVOUÉ ajoute que le compte administratif constitue le compte-rendu de la gestion du Maire, en sa qualité d'ordonnateur pour l'exercice écoulé.

Le compte administratif retrace les ouvertures cumulées de crédits en dépenses et en recettes votées par l'assemblée, les dépenses et les recettes effectuées par l'ordonnateur au cours de l'exercice écoulé, y compris celles engagées mais non encore payées ou encaissées, et constate les résultats comptables.

A chaque budget correspond donc un compte administratif. Il est obligatoire et obéit aux mêmes principes d'annualité, d'unité, de sincérité et d'équilibre que le budget. Il obéit aux mêmes règles de forme, de convocation de l'assemblée et de quorum que le budget. Les montants inscrits au compte administratif doivent être en concordance avec ceux figurant au compte de gestion. Le compte de gestion est établi par le receveur municipal et retrace le bilan de la collectivité et les opérations d'encaissement des recettes et de paiement des dépenses effectuées pour le compte de la collectivité.

Contrairement à un budget, qui doit être en équilibre, c'est-à-dire que les dépenses doivent être égales aux recettes pour chaque section, (fonctionnement et investissements), le compte administratif, qui décrit ce qui s'est effectivement passé, peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section.

Monsieur LAVOUÉ rappelle que le rapport de présentation et ses annexes comprend :

- Une présentation du compte administratif 2016 (budget principal), ventilé par étape budgétaire et chapitre, il est précisé qu'une présentation du compte administratif détaillé par service et article est jointe également.
- Le détail des opérations d'investissement.
- Le récapitulatif des restes à réaliser (dépenses) et des crédits reportés par opération d'investissement.
- Le détail du budget supplémentaire pour l'exercice 2017 intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2016, les restes à réaliser ainsi que les inscriptions nouvelles au budget principal 2017 (dépenses et recettes pour chaque section).
- Une présentation du budget principal 2017 consolidé, ventilé par étape budgétaire et chapitre.

Monsieur LAVOUÉ invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Monsieur LAVOUÉ demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif de l'ordonnateur.

- *Retour de Madame le Maire et Présidence, à nouveau, de la séance pour la suite de l'ordre du jour.*

Point N°8

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

➤ **Modalités d'affectation des résultats de la section de fonctionnement**

Madame le MAIRE rappelle que par délibération du 16 mai 2017, le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif du budget principal de la ville de THOIRY pour l'exercice 2016.

Madame le MAIRE précise que l'assemblée délibérante a la faculté d'affecter tout ou une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, au titre de l'exercice 2016, à l'article 1068 intitulé "Excédents de Fonctionnement Capitalisés", en recettes à la section d'investissement du Budget principal 2017. Ce même résultat de fonctionnement constaté au titre de l'exercice 2016 pouvant, en partie, également abonder les recettes de fonctionnement du Budget principal 2017.

Madame le MAIRE indique que la section de fonctionnement du Budget 2016 de la ville de THOIRY a ainsi dégagé un excédent d'un montant de 1 784 610,34 € d'abord, et qu'il est nécessaire d'affecter une partie de celui-ci, soit la somme de 1 623 736,92 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2017 l'excédent d'investissement, les reste à réaliser, et les nouvelles dépenses d'investissement qui pourront être programmées et 160 873,42 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Madame le MAIRE propose donc de l'autoriser à affecter la somme 1 623 736,92 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2016 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement et 160 873,42 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget 2017 de la ville de THOIRY.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à affecter la somme 1 623 736,92 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2016 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement et 160 873,42 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement du Budget 2017 de la ville de THOIRY.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Vote d'un Budget supplémentaire – budget 2017.

Madame le MAIRE rappelle la décision d'approbation de Budget Primitif 2017 de la ville de THOIRY intervenue le 28 mars 2017, d'une part, et les délibérations du 16 mai 2017, relatives à l'approbation du compte administratif 2016 de la ville de THOIRY et aux modalités d'affectation du résultat 2016 en recettes, à la section d'investissement et à la section de fonctionnement du Budget principal de la ville de THOIRY.

Madame le MAIRE précise qu'il est nécessaire de mettre en œuvre le budget supplémentaire suivant, relative au budget 2017 de la ville de THOIRY, à savoir :

1 - La section de fonctionnement

Vue d'ensemble –Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2017
011	Charges à caractère général	209 318,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 000,00 €
014	Atténuation de produits	50 884,42 €
65	Autres charges de gestion courante	2 350,00 €
67	Charges exceptionnelles	840,00 €
TOTAL DEPENSES		264 392,42 €

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve les chapitres 011, 012, 014, 65 et 67.

Vue d'ensemble –Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2017
002	Résultat de fonctionnement reporté	160 873,42 €
73	Impôts et taxes	45 378,00 €
74	Dotations et participations	58 141,00 €
TOTAL RECETTES		264 392,42 €

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve les chapitres 002, 73 et 74.

2 - La section d'investissement

Vue d'ensemble –Dépenses

Chapitres	Libellés	BS 2017
041	Opérations patrimoniales	18 025,78 €
20	Immobilisations incorporelles	6 090,00 €
204	Subvention d'équipements versés	2 000,00 €
21	Immobilisations corporelles	2 526 258,02 €
23	Immobilisations en cours	2 391 751,37 €
TOTAL DEPENSES		4 944 125,17 €

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve les chapitres 041, 20, 204, 21 et 23.

Opérations nouvelles :

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 11 - Mairie Compte 2313 Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Travaux aménagement sous-sol Mairie	5 000,00 €
Opération 14 – Salle des fêtes Compte 2158 Matériel d'outillage Compte 2313 Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Acquisition d'une auto-laveuse et installation d'un contrôle d'accès – Salle des Fêtes	39 000,00 €
Opération 53 – Travaux stade Compte 2315 Installations matériel et outillage Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Automatisation de l'arrosage du terrain d'entraînement de football	12 000,00 €

Opérations 62 - Ecole des Gentianes Compte 2313 Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Travaux aménagement – création de la 17 ^{ème} classe – Ecole primaire les Gentianes	20 000,00 €
Opérations 63 - Ecole des Tourterelles Compte 2313 Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Travaux d'installation d'un lavabo- 9 ^{ème} classe - Ecole maternelle	8 000,00 €
Opérations 68 – Ecole de Musique Compte 2313 Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Travaux d'aménagement bureau – Ecole de Musique	8 000,00 €
Opération 81 – Aménagement Square des Séquoias Compte 2135 Installation générale – Aménagement des Constructions Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Installation d'un toilette automatique – Fourniture et installation d'un jeu extérieur	80 000,00 €
Opérations 99 – Matériel et mobilier urbain Compte 2152 installation de voirie Compte 2158 Matériel d'outillage voirie Compte 2315 Installations matériel et outillage Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Acquisition de mobilier urbain, d'un appareil de géolocalisation. Installation d'un garde-corps et d'une clôture aux abords du stade d'honneur	46 000,00 €
Opération 101 – Acquisition de terrain Compte 2111 Terrains nus Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Acquisition foncière – Acquisition parcelles – Complément provision carence LLS	1 934 183,52 €
Opération 102 – Matériel et mobilier Administratif Compte 2183 Matériel de bureau et informatique Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /	Acquisition d'un poste téléphonique, imprimante – Service Administration	1 600,00 €

<p>Opération 103 – Matériel de transport Compte 2182 Matériel de transport</p> <p>Vote pour : 29 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Complément acquisition de 2 véhicules utilitaires électrique – Service bâtiment et voirie</p>	<p>20 000,00 €</p>
<p>Opération 107 – Matériel et mobilier de voirie Compte 21578 Autre matériel et outillage de voirie</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Acquisition d'une fraise à neige - Service Voirie</p>	<p>5 500,00 €</p>
<p>Opération 109 - Matériel et mobilier de musique Compte 2051 Concessions et droits similaires logiciels/licences</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Acquisition d'un logiciel - Ecole de Musique</p>	<p>250,00 €</p>
<p>Opération 118 – Défense incendie Compte 2315 Installations matériel et outillage</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Installation de poteaux incendie</p>	<p>15 000,00 €</p>
<p>Opération 119 – Travaux d'accessibilité Compte 2031 Etude Compte 2313 Constructions Compte 2315 Installations matériel et outillage</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Etude accessibilité – Mairie Travaux de mise en accessibilité - Mairie Travaux accessibilité des voiries et espaces publics Travaux suivant Ad'AP Ecoles</p>	<p>80 000,00 €</p>

<p>Opération 136 – Bâtiment d'accueil et de loisirs Compte 2313 Constructions</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Fourniture et installation de cylindres de portes – Aménagement d'un garde-corps - bâtiment d'accueil de loisirs et espaces jeunes</p>	<p>21 000,00 €</p>
<p>Opération 140 – Création de voies à mobilité douce Compte 2315 Installations matériel et outillage</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Travaux mobilité douce – Chemin des Ecoliers</p>	<p>50 000,00 €</p>
<p>Opération 149 – Matériel et mobilier Enfance jeunesse Compte 21568 Autres matériels et outillage incendie Compte 2183 Matériel de bureau et informatique</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Acquisition d'extincteurs et plans d'évacuation - Acquisition de matériel de téléphonie - bâtiment d'accueil de loisirs et espaces jeunes</p>	<p>18 500,00 €</p>
<p>Opération 150 – Travaux aménagement Avenue du Mont-Blanc Compte 2315 Installations matériel et outillages Techniques</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Travaux aménagement de voirie – Avenue du Mont-Blanc</p>	<p>350 000,00 €</p>
<p>Opération 151 – Maison de santé Compte 2132 immeuble de rapport Techniques</p> <p>Vote pour : 26 Vote contre : / Abstention : /</p>	<p>Acquisition d'une plateforme médicale – Maison de Santé</p>	<p>420 000,00 €</p>

Restes à réaliser :

CHAPITRE/OPERATION	Libellé	Inscription budgétaire
Opération 11 - Mairie Compte 2313 Constructions Vote unanime	Travaux aménagement local archives et informatique – Fourniture et pose d'équipements pour l'archivage.	40 399,68 €
Opération 17 – Installation de voirie Compte 2152 Installation de voirie Vote unanime	Installation d'une barrière bois Rue de l'Etraz – Radar pédagogique	21 110,28 €
Opération 30 – Matériel et mobilier cimetière Compte 21316 Equipement du cimetière Vote unanime	Aménagement d'un monument funéraire	4 511,09 €
Opération 44 – Travaux réseau d'eau Compte 2315 Installations matériel et outillage Vote unanime	Maitrise d'œuvre travaux assainissement eau pluviale secteur des Mouchets	6 720,00 €
Opérations 45 – Travaux gaz Compte 2041582 Autres groupements Vote unanime	Travaux d'extension réseau gaz naturel ZEP sur le Creux	2 000,00 €
Opérations 77 – Matériel & mobilier PM Compte 2158 matériel et outillages Vote unanime	Puits balistique déchargement armes – casque de protection	1 320,19 €
Opération 84 – Complexe sportif Compte 2313 Constructions Vote unanime	Installation d'un système de supervision accès des portes du complexe sportif	28 056,00 €
Opération 99 – Matériel et mobilier urbain Compte 2315 Installations matériel et outillage Vote unanime	Création d'un chemin piéton PMR entre le terrain de foot et l'école maternelle	15 876,41 €
Opération 102 – Matériel et mobilier administratif Compte 2051 Concessions et droits similaires logiciels/licences Compte 2184 Mobilier Vote unanime	logiciel pour PESV2, antivirus, banque obade pour accueil mairie	7 877,57 €

Opération 103 – Matériel de transport Compte 2182 Matériel de transport Vote unanime	Acquisition d'un véhicule Peugeot boxer tôlé - Service bâtiment	21 353,43 €
Opération 107 – Matériel et mobilier de voirie Compte 21578 autres matériel et outillages de voirie Vote unanime	Acquisition d'une saleuse Schmidt silo syntos	19 992,00 €
Opération 109 – Matériel et mobilier de musique Compte 2184 Mobilier Vote unanime	Acquisition d'un coffre-fort	1 149,94 €
Opération 119 – Travaux d'accessibilité Compte 2313 Constructions Vote unanime	Fourniture et pose d'équipement de mise en accessibilité Mairie	14 631,00 €
Opération 136 – Bâtiment accueil de loisirs et espaces jeunes Compte 2313 Constructions Vote unanime	Construction du bâtiment d'accueil de loisirs et espaces jeunes	1 283 377,16 €
Opération 142 Compte 2315 Installations matériel et outillages Techniques Vote unanime	Maîtrise d'œuvre et travaux d'aménagement routiers et réseau divers (Rues de Fenières, de Crozet, Briand Stresemann)	323 691,12 €
Sans opération Compte 2313 Construction Vote unanime	Régularisation écriture avance Construction du bâtiment d'accueil de loisirs et espaces jeunes	6 956,78 €

Vue d'ensemble – Recettes

Chapitres	Libellés	BS 2017
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 304 362,47 €
041	Opérations patrimoniales	18 025,78 €
10	Dotations, fonds divers	1 621 736,92 €
TOTAL RECETTES		4 944 125,17 €

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve les chapitres 001, 041 et 10.

Point N°10

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Bilan sur opérations immobilières – Cession de terrains/Acquisitions d'immeubles
Année 2016.**

Monsieur LAVOUÉ rappelle que conformément à l'article L 2241 du code général des collectivités territoriale, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

Les acquisitions et cessions, échanges réalisées pendant l'année 2016 sont les suivantes :

Acquisition de terrain

- terrain Coopérative Agricole Jura Mont-Blanc –

Section BM N° 122– Lieudit Thoiry Pierraz Frettaz – 37 a 53 ca

Section BM N° 123– Lieudit Thoiry 240 Rue de la Gare – 46 a 36 ca

Montant honoraire Notaire : 14 977,96 €

Monsieur LAVOUÉ demande d'approuver le bilan annuel des acquisitions, cessions et échange immobilières réalisées par la commune de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016, retracé par le compte administratif auquel le bilan sera annexé.

Monsieur LAVOUÉ demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Approuve le bilan annuel des acquisitions, cessions et échange immobilières réalisées par la commune de Thoiry sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2016.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Promotion des activités sportives et physiques aux écoles publiques – participation financière de la ville – 2^e trimestre année scolaire 2016/2017.

Monsieur LABRANCHE rappelle qu'une délibération en date du 08 avril 2014 autorise Madame le Maire à signer la convention avec les Directeurs des Ecoles Publiques", la Présidente de l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" et l'Inspection Départementale de l'Education Nationale, pour l'enseignement de la gymnastique dans les établissements scolaires de THOIRY, à compter de la rentrée scolaire de septembre 2016.

En vertu de cette convention, la Ville de THOIRY, s'est engagée à prendre en charge le coût d'intervention, relatif à cette activité à l'Association "Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry" sur la base du bilan des heures effectuées au cours de chacun des périodes considérées.

L'intervenant de Gymnastique a, au cours du 2^e trimestre de l'année scolaire 2016-2017, effectué 40 heures à l'Ecole Primaire "Les Gentianes" soit un coût total de 1 120,00 €, calculé à partir d'une rémunération horaire de 28,00 € nets, y compris l'indemnité de congés payés, à verser à l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry.

Monsieur LABRANCHE demande d'accepter le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 1 120,00 €, conformément à la délibération du 08 avril 2014.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Accepte le versement d'une subvention au profit de l'Avenir Gessien Gymnastique de Thoiry d'un montant de 1 120,00 €, conformément à la délibération du 08 avril 2014.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

- **Budget de la forêt communal**
 - **Budget Annexe 2016 de la forêt communale de Thoiry**
 - **Arrêt du compte de gestion du comptable public**

Madame le MAIRE donne lecture du rapport de présentation et notamment du résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	19 191,04 €	41 272,41 €	60 463,45 €
Recettes	20 409,86 €	81 970,47 €	102 380,33 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 40 698,06 €	
Résultat investissement (excédent)	+ 1 218,82 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 41 916,88 €

Madame le MAIRE précise que la balance du compte de gestion de la forêt communale fait apparaître **un excédent global de clôture de + 41 916,88 €**. Le montant des dépenses : 60 463,45 € étant inférieur au total des recettes : 102 380,33 €.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Arrêt le compte de gestion du comptable public.

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

➤ **Approbation du compte administratif de l'ordonnateur**

Madame le MAIRE donne lecture du rapport de présentation et notamment du résultat suivant :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	ENSEMBLE
Dépenses	19 191,04 €	41 272,41 €	60 463,45 €
Recettes	20 409,86 €	81 970,47 €	102 380,33 €
Résultat fonctionnement (excédent)		+ 40 698,06 €	
Résultat investissement (déficit)	+ 1 218,82 €		
Résultat global de clôture (excédent)			+ 41 916,88 €

Madame le MAIRE précise que la balance du Compte Administratif de la forêt communale fait apparaître **un excédent global de clôture de 41 916,88 euros**. Le montant des dépenses : 60 463,45 euros étant inférieur au total des recettes : 102 380,33 euros.

Conformément aux dispositions réglementaires, ne pouvant participer au vote au cours de la séance où le Conseil Municipal débat sur le compte administratif, Madame le MAIRE se retire et propose d'élire, Monsieur LAVOUÉ, Premier Adjoint au Maire, Président de séance.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Elit Monsieur LAVOUÉ, Président de séance.

- *Madame le Maire se retire.*
- *Monsieur LAVOUÉ, Président de séance, prend la parole pour l'approbation du compte administratif dressé par Madame Muriel BENIER, Maire.*

Intervention de Monsieur LAVOUÉ

Monsieur LAVOUÉ rappelle, à nouveau, que le compte administratif du budget annexe de la forêt communale pour l'exercice 2016 établi par Madame le Maire a reçu un avis favorable de la commission municipale chargée du Budget et des Affaires Financières et que le rapport de présentation et des annexes comprennent :

- Une présentation du compte administratif 2016 (budget annexe), ventilé par étape budgétaire et chapitre.
- Le détail de la décision modificative n°1 au budget principal 2017 intégrant l'affectation de résultat de l'exercice 2016 et les inscriptions nouvelles au budget principal 2017 (dépenses et recettes pour chaque section).
- Une présentation du budget annexe 2017, ventilé par étape budgétaire et chapitre.

Monsieur LAVOUÉ invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Monsieur LAVOUÉ demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

APPROUVE le compte administratif de l'ordonnateur.

- *Retour de Madame le Maire, Président de séance pour la suite de l'ordre du jour.*

Point N°14

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Modalité d'affectation du résultat de la section de fonctionnement du budget 2016.

Madame le Maire rappelle que par délibération du 16 mai 2017, le conseil municipal a approuvé le Compte Administratif 2016 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY.

Madame le Maire précise que l'assemblée délibérante a la faculté d'affecter tout ou une partie de l'excédent dégagé par la section de fonctionnement, au titre de l'exercice 2016 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement intitulé "Excédents de Fonctionnement Capitalisés" dans le Budget 2017.

La section de fonctionnement du Budget 2016 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY a ainsi dégagé un excédent d'un montant de 40 698,06 € d'abord, et qu'il est nécessaire d'affecter une partie de celui-ci, soit la somme de 12 228,18 € en recettes d'investissement à l'article 1068, de manière à couvrir au titre de l'année 2017, les restes à réaliser et les nouvelles dépenses d'investissement qui pourront être programmées.

Madame le Maire propose de l'autoriser à affecter la somme de 12 228,18 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2016 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2017 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY et 28 469,88 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à affecter la somme de 12 228,18 € correspondant à une partie de l'excédent de fonctionnement dégagé, au titre de l'exercice 2016 à l'article 1068 en recettes de la section d'investissement du Budget 2017 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY et 28 469,88 € à l'article 002 en recettes de la section de fonctionnement.

Point N°15

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Mise en œuvre d'une décision modificative N° 01 – budget 2017.

Madame le Maire rappelle la décision d'approbation de Budget Annexe 2017 de la Forêt Communale intervenue le 28 mars 2017, d'une part, et les délibérations du 16 mai 2017, relatives à l'approbation du Compte Administratif 2016 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY et aux modalités d'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2016 de ce même budget, d'autre part.

Madame le Maire indique qu'il est nécessaire de mettre en œuvre la décision modificative N° 1 suivante, relative au budget 2017 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY, à savoir:

Section d'investissement

Dépenses d'investissement : + 13 447,00 €
Recettes d'investissement : + 13 447,00 €

Section de fonctionnement (voir annexe joint)

Dépenses de fonctionnement : + 28 469,88 €
Recettes de fonctionnement : + 28 469,88 €

Nouveau total budgétisé en investissement : **25 000,00 €**
Nouveau total budgétisé en fonctionnement : **89 332,88 €**

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le Maire demande de l'autoriser à mettre en œuvre une décision modificative N° 01 dans le Budget 2017 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY sur la base des chiffres cités ci-dessus.

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à mettre en œuvre une décision modificative N° 01 dans le Budget 2017 de la Forêt Communale de la ville de THOIRY sur la base des chiffres cités ci-dessus.

Point N°16

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

- **Mise en œuvre d'un programme de travaux – budget 2017.**

Madame le MAIRE rappelle que le projet de Budget Primitif de la Forêt Communale a été approuvé en date du 28 mars 2017.

Madame le MAIRE indique qu'il est nécessaire de mettre en œuvre un nouveau programme de travaux dans le budget de la Forêt Communale.

Ce programme de travaux est proposé par les services de l'Office National des Forêts, gestionnaire de la forêt communale, et a reçu l'aval de la Commission Municipale Forestière, lors de sa réunion.

Le programme de travaux est le suivant :

Programme de travaux :

Investissement :

Travaux sylvicoles en futaie irrégulière	23 360,00 € HT
------------------------------------------	----------------

Montant total programme d'investissement : 23 360,00 € HT

Fonctionnement :

Entretien parcellaire – traitement manuel parcelles 2-35-36-37	3 170,00 € HT
----------------------------------------------------------------	---------------

Travaux connexes d'infrastructure : entretien des renvois d'eau (Route forestière Achaume et grosse Laude)	3 070,00 € HT
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------

Montant total programme de fonctionnement retenu : 6 240,00 € HT

Madame le MAIRE demande de l'autoriser à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement. Des crédits supplémentaires seront inscrits ultérieurement lors d'une décision modificative N° 01 incorporant la totalité de ce programme.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer ce programme de travaux et à le mettre en œuvre consécutivement. Des crédits supplémentaires seront inscrits ultérieurement lors d'une décision modificative N° 01 incorporant la totalité de ce programme.

Point N°17

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

**Demande d'Aide à la Région Rhône Alpes pour les travaux sylvicoles
Année 2017.**

Madame le MAIRE indique à l'assemblée que la ville de Thoiry peut solliciter le concours de la Région Auvergne-Rhône Alpes pour une aide aux travaux sylvicoles de dégagement et de dépressage sur une surface de 21,80 ha dans les parcelles 15.u & 33.u

Le pourcentage de l'aide sollicité sur 21,80 ha de la forêt communale est de 30 % sur un montant HT de 23 360,00 €, soit 7 008,00 €.

Dépense prévue	Subvention prévue	Montant restant à la charge de la commune
23 360,00 €	7 008,00 €	16 352,00 €

Madame le MAIRE demande donc de l'autoriser à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2017.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer le dossier de demande d'aide sylvicole à la Région Auvergne-Rhône-Alpes 2017.

Point N°18

BUDGETS ET FINANCES – AFFAIRES FINANCIERES DIVERSES

Passation d'un avenant N°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Thoiry et l'Association Les Voix du Conte.

Madame GIOVANNONE-EDWARDS rappelle que par convention en date du 12 janvier 2015 l'association « Les voix du conte » bénéficie d'une subvention annuelle versée par la Ville de Thoiry pour faciliter la réalisation du Festival « Thoiry 100 histoires ».

Il convient de passer un avenant N°2 à ladite convention afin de prendre en compte le coût restant à la charge de la ville et de l'association les voix du conte, pour la bonne organisation du festival

Subvention de fonctionnement : 13 000 €

Prestations de communication : 3 600 €

Prestations techniques : 2 000 €

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Par 4 abstentions (Monsieur JULLIARD, Monsieur ROMAND-MONNIER, Madame DREYER, et Monsieur THOMAS), et 22 votes pour, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer l'avenant N°2 à la convention d'objectifs conclue entre la Ville de Thoiry et l'Association Les Voix du Conte.

Point N°19

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Régularisation de cession de terrain : propriété Romand-Monnier, rue Briand Stresemann.

Monsieur LAVOUÉ rappelle qu'un accord a été donné à la fin des années 1970 par M. Auguste Romand-Monnier à la commune de Thoiry pour la cession gratuite de 3 parcelles cadastrées BO 405, BO 406 et BO 407 (ex G343p, G344p, G345p), situées au 692 rue Briand Stresemann,

CONSIDERANT que ces 3 parcelles ont une contenance respective de 38m², 8m² et 1m², et représentent une bande de terrain située en pied de mur de la propriété Romand-Monnier et intégrée à l'emprise de la voie publique Rue Briand Stresemann,

CONSIDERANT que cette cession n'a pas été officialisée par un acte notarié et que l'ensemble des parcelles sont toujours la propriété des Consorts Romand-Monnier,

Dans le cadre de la succession de M. Auguste Romand-Monnier, les héritiers, représentés par M. Jean Romand-Monnier, ont sollicités la commune pour la régularisation de cette cession par un acte notarié,

Monsieur LAVOUÉ indique qu'il est donc nécessaire de régulariser la situation de la Ville de Thoiry à l'égard des Consorts Romand-Monnier.

Monsieur LAVOUÉ demande d'autoriser Madame le MAIRE à signer tout acte notarié relatif à cette cession,

La cession de ces parcelles de 47 m² se fera à l'euro symbolique et les frais d'acte seront à la charge de la commune,

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Monsieur ROMAND-MONNIER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer tout acte notarié relatif à cette cession.

Point N°20

PATRIMOINE COMMUNAL – TRAVAUX & VRD

Acquisition de la parcelle AY 6, propriété de M. Paul Ferrollet, lieudit Sur le Creux.

Monsieur LAVOUÉ indique que la parcelle AY 6, d'une superficie de 3 090m², est située au lieudit Sur le Creux, et classée en zone 2AUe au PLU (secteur d'urbanisation future à moyen et long terme, à vocation dominante d'équipements publics).

Cette même parcelle est donc concernée par l'emplacement réservé n°9 dédié à la réalisation d'équipements et infrastructures publics.

Une mise en demeure a été adressée par M. Ferrollet à Madame le Maire de Thoiry le 22 février 2016 pour l'acquisition des parcelles AY 6 et AY 39, et relancée par son Conseil le 1^{er} février 2017.

Le PLU révisé n'a pas maintenu l'emplacement réservé sur la parcelle AY 39, la commune souhaite procéder à l'acquisition de la parcelle AY 6 uniquement.

L'avis du service du Domaine en date du 28 avril 2017 porte l'évaluation du bien à un montant de 20€/m², soit 61 800€.

Monsieur LAVOUÉ indique également qu'il est nécessaire de procéder à l'acquisition du bien au montant ci-dessus mentionné, dans l'objectif de créer de la réserve foncière dans la zone d'équipements publics du Creux.

Monsieur LAVOUÉ demande d'autoriser Madame le MAIRE à signer tout acte notarié (ou acte administratif) relatif à cette acquisition.

Les frais d'acte éventuels seront à la charge de la commune.

Madame le MAIRE invite les Conseillers à faire leurs commentaires.

PAS DE COMMENTAIRES

Madame le MAIRE demande à l'assemblée de passer au vote.

Monsieur REGARD-TOURNIER ne prend pas part au vote.

A l'unanimité des membres présents, le conseil municipal,

Autorise Madame le MAIRE à signer tout acte notarié relatif à cette acquisition.

Point N°21

INFORMATIONS

- **Prochain conseil municipal le lundi 10 juillet 2017.**
- **Validation de la constitution des bureaux de vote pour les Elections Législatives des dimanches 11 et 18 juin 2017.**

Madame le MAIRE rappelle que la ville de Thoiry dispose de trois bureaux de votes situés à la Salle des Fêtes, rue du Breu, chaque bureau de vote étant constitué d'un Président, de deux assesseurs et d'un secrétaire. Pour le bon déroulement des opérations de vote, des permanences ont été établies pour chaque bureau.

Madame le MAIRE rappelle également que la tenue d'un bureau de vote n'est pas facultative pour les conseillers municipaux, et qu'il n'est pas possible d'en refuser la tenue, sauf excuse valable.

En cas de non-respect de cette obligation, les élus concernés peuvent être déclarés démissionnaires par le tribunal administratif conformément aux dispositions de l'article L. 2121-5 du code général des collectivités territoriales.

- **Modification de l'ouverture des bureaux de vote : 8 heures / 18 heures.**
- **Réunion publique le 27 juin 2017 à 20 heures 30.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 45.

L'intégralité des séances du Conseil Municipal enregistrée sur support audio est consultable auprès du service des assemblées sur demande faite à l'attention du Maire.